

Table Ronde Action Sociale du 18 septembre 2014 L'ACTION SOCIALE a des SOUCIS de RICHES ...

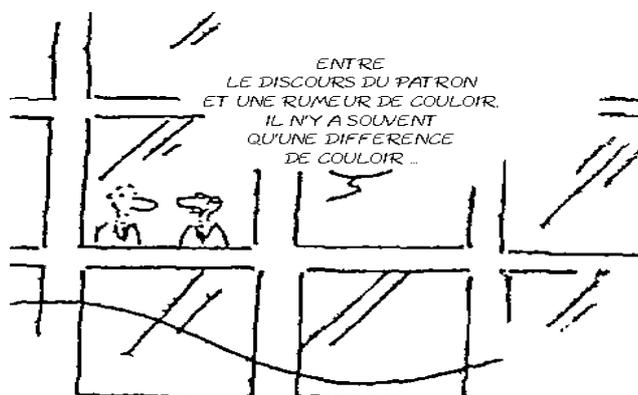
L'échéance du transfert des Prestations Familiales vers les CAF approche à grands pas. Les Agents concernés doivent s'occuper de leur dossier avant le 31/12/2014 avec risque de rupture du versement des allocations. Ce que les Agents savent moins, c'est que ce transfert aura des répercussions sur les offres de l'Action Sociale SNCF en lien avec la famille : les Travailleurs Sociaux devront désormais diriger ces Cheminots vers le service social des CAF ... beaucoup moins adapté à nos problématiques de salariés et dont les barèmes de ressources vont « laisser de côté » nombre d'entre eux. De plus, chaque CAF développe une politique d'Action Sociale différente d'un département à un autre et de ce fait, va créer des inégalités pour les Cheminots.

L'entreprise profite de ce transfert pour diminuer la participation versée au FASS (Fond d'Action Sanitaire et Sociale) de 1,275 % à 1,1 % de la Masse Salariale Imposable.

SUD-Rail s'oppose à cette décision. Pour nous, il est nécessaire de garder une offre de qualité envers les Cheminots ET d'utiliser l'excédent du FASS s'élevant à 24 millions d'euros ... avant de subir un Hold-Up par l'entreprise.

La direction a proposé aux représentants des Organisations Syndicales de réfléchir, au cours des prochains mois, dans le cadre de la CO-FASS (Commission du fonds d'Action Sociale),

offrir aux Cheminots, Actifs et Retraités.



Au cours de cette rencontre, la direction s'est livrée à un exercice de « *tout va bien, nous allons juste baisser un peu le budget, mais de si peu, et proposer de nouvelles prestations ... cela aurait pu être pire* » ...

Pour SUD Rail, ce discours n'a rien de rassurant, il est démagogique, voire dangereux pour l'avenir de l'Action Sociale SNCF.

CO-FASS du 25 septembre 2014

Deux points à l'ordre du jour de cette CO-FASS : à savoir les suites des tables rondes et point sur la rentrée scolaire des établissements, structures pour enfants/adolescents.

La Direction indique que la Loi du 04 août 2014 donne un nouveau fondement juridique à l'Action Sociale et doit permettre de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires même si le cadre financier de celle-ci évolue.

SUD Rail rappelle que la Loi et la lettre du Ministre indique la place « d'une action sociale » au sein de l'Entreprise mais n'y affirme ni le maintien d'un réseau de professionnels, ni les moyens financiers pouvant être alloués à celle-ci. Depuis des mois, nous dénonçons le manque d'ambition de la Politique d'Action Sociale, la non utilisation du budget des prestations financières d'années en années au détriment des Cheminots et l'augmentation de l'excédent arrivé à un niveau indécent ... mais, oh miracle la Direction du Département d'Action Sociale aurait eu une « révélation » en envisageant, enfin, de développer de nouvelles prestations, d'en faire évoluer d'autres et même d'écouter les propositions des Fédérations Syndicales ... Nous allons voir si ce discours va être suivi d'actes ou si c'est seulement de belles paroles ...

La Direction réaffirme son choix de diminuer la participation au FASS à 1.1 % au 01/01/2015 malgré l'opposition des Organisations Syndicales présentes. Elle souhaite « redéfinir et ajuster » le périmètre de l'Action Sociale, mettre en place des évolutions de prestations à cette même date, définir un calendrier avec un contenu pour réfléchir à la création de nouvelles prestations et indique s'interroger sur la faisabilité du projet de fusion des deux EHPAD de Villevaudé et Neuilly. Pour SUD-Rail, la remise en cause de ce projet est inadmissible car il est financé intégralement par la « cagnotte » de l'excédent, permet de répondre aux besoins de pensionnés et de maintenir les postes des professionnels de ces établissements. En même temps, ce n'est pas une surprise car depuis quelques temps la direction semblait mal à l'aise sur ce sujet et donnait des réponses évasives ... Après avoir fermé des établissements d'accueil pour enfants, la Direction envisagerait-elle d'en faire de même avec les établissements pour pensionnés ??? ... Et ensuite à qui le tour ???

Le deuxième point était la rentrée scolaire où nous sommes intervenus pour indiquer notre mécontentement face au silence du Département concernant les difficultés rencontrées sur la structure de Montlignon ... Encore un bon exemple de la qualité du dialogue social voulu par la Direction !!! Au regard des interventions des OS, la Direction a reconnu une erreur dans cette absence de communication argumentant avoir été « surprise » par ces difficultés d'ouverture de cette nouvelle structure où l'Action Sociale a investi de l'argent pour la mise aux normes de celle-ci ... Pour SUD Rail, la gestion de ce dossier est insatisfaisante et génère de nombreux questionnements ...

Quand aux autres établissements ou structures, la rentrée est inégale. Des inquiétudes se font jour cette année sur l'EAE de Brétigny et sur la structure de Lille. Une nouvelle fois, la Direction n'est pas en capacité d'analyser cette diminution de l'accueil au sein de celles-ci ... c'est la faute à pas de chance !!!! SUD Rail demande une réelle réflexion sur les raisons de cette diminution d'accueil afin d'apporter des propositions, une réelle volonté du Département de communiquer auprès des Cheminots sur cette offre.

Dans le cadre des questions posées au sein de cette instance, nous avons appris l'existence d'un nouveau concept, à savoir le « rapprochement de CAS ». En effet, face aux difficultés de remplacement de postes de secrétaire, il est demandé aux équipes des CAS de réfléchir afin de « mutualiser les ressources ». Dans l'exemple donné, les 2 CAS sont distants de 60 kms sans aucune liaison ferroviaire ... voilà un bel exemple de ce que le Département d'Action Sociale entend quand il parle de « redéfinir et ajuster le périmètre de l'Action Sociale ».

SUD-Rail s'oppose au « rapprochement de CAS » car cela signifie une diminution de la présence des professionnels et de ce fait, des délais de réponse auprès des bénéficiaires de plus en plus longs ...

Calendrier à venir :

16/10/2014 : Commission Travaux
23/10/2014 : Commission Prestations
13/11/2014 : GT Pensionnés
20/11/2014 : Commission Budget
11/12/2014 : CO-FASS

DP du 11 septembre 2014

La délégation SUD-Rail a demandé les départs prévus au cours du dernier trimestre 2014 par métier, par régions ferroviaires à l'action sociale et au service médical avec les perspectives de remplacement.

Personnel paramédical départs 4eme trimestre Retraites 2014 et 4 démissions		
MED TRAV DIJON	Infirmière	non remplacé
MED TRAV ROUEN	Infirmière	à l'étude
MED TRAV MONTARGIS	Infirmière	non remplacé
MED SOIN MULHOUSE	Kiné	non remplacé
MED TRAV PRG	Infirmière	à l'étude
MED SOINS METZ	Kiné	non remplacé
MED TRAV PSL	Infirmière	à l'étude
MED SOINS LIMOGES	Infirmière	remplacée
MED SOINS CAEN	Infirmière	à l'étude
MED TRAV SAINTES	Infirmière	à l'étude
MED TRAV LYON	Infirmier	remplacée

MEDECINE départs 4eme trimestre Retraites 2014 et 4 démissions		
MED TRAV NIMES	Médecin du Travail	remplacé
MED TRAV PSL/MANTES	Médecin du Travail	remplacé
MED TRAV THIONVILLE	Médecin du Travail	à remplacer
MED TRAV PRG	Médecin du Travail	à remplacer
MED TRAV NICE	Médecin du Travail	à remplacer
MED TRAV DOLE/DIJON/BESANCON	Médecin du Travail	à remplacer
MED TRAV MULHOUSE	Médecin du Travail	à remplacer
MED TRAV CHARLEVILLE MEZIERE	Médecin du Travail	à remplacer
MED TRAV LILLE	Médecin du Travail	remplacé
MED SOINS PSE	Médecin spécialiste	à l'étude
MED SOINS GRENOBLE	Médecin spécialiste	à l'étude
MED SOINS MANTES LA JOLIE	Médecin généraliste	à l'étude



Action Sociale - 4ème trimestre 2014 : 10 départs en retraite		
EHPAD Santenay	PARA 4B - Personnel paramédical (Infirmière)	Remplacée
CMPP IDF Nord/Est	CSADP - Chef de Secteur Administratif Principal	A l'étude
UAS PACA-LR	AGADD - Chef secteur administratif classe D	Remplacée
UAS NPPN	CESFPK - Conseillère en économie sociale familiale principale qualifiée	A l'étude
UAS PACA-LR	AADSP - Agent administratif spéc. Principal	Remplacée
ESS Brétigny	AGTNCO (auxiliaire de vie) - Agent Technique de Collectivité	A l'étude
UAS NPPN	CSADP - Chef de Secteur Administratif Principal	Non remplacée
CMPP IDF Nord/Est	AGTANC - Agent Annexe C	Non remplacé
UAS RAA	CESFH - Conseillère en Economie Sociale et Familiale Hors Classe	A l'étude
UAS BFC	ASS5 - Personnel assisante service social catégorie 5	A l'étude

NOS QUESTIONS SUR LE MÉDICAL

CENTRE MÉDICAL HENDAYE

La délégation SUD-Rail demande où en est l'étude sur le remplacement de l'infirmière en Médecine du Travail d'Hendaye et le remplacement de l'infirmière de Bayonne.

Bonne nouvelle, les 2 postes ont été pourvus....



CENTRE MÉDICAL PARIS MONTPARNASSE

La délégation SUD-Rail demande où en est l'étude sur l'organisation du travail des Secrétaires Médicales.

Heureux hasard, une réunion a lieu dans la semaine de la DP pour donner les résultats de l'étude menée par la REP.... Nous ne manquerons pas de solliciter les résultats... Pour SUD Rail, il n'est pas nécessaire de mener une étude pendant des semaines pour se rendre compte de la nécessité d'un poste supplémentaire au Centre Médical.

CENTRE MEDICAL D'AUSTERLITZ et DE MONTPARNASSE

La délégation SUD-Rail demande à connaître :

- le nombre de spécialistes + médecins de soins présents à Austerlitz sur quel rythme et dans quels lieux ?

- le nombre de spécialistes +médecin de soins à Montparnasse sur quel rythme et dans quels lieux ?

La délégation SUD-Rail demande comment est organisé l'accueil des agents au service médical de Montparnasse.

1) Sur le cabinet de PARIS AUSTERLITZ les spécialistes sont au nombre de 14 se répartissant de la manière suivante :

SPECIALITES	Nombre de médecin	Offre
Rééducation fonctionnelle	1	2h30/semaine
Rhumatologue	1	2h00/semaine
Psychiatre	1	3h30/semaine
Dermatologue	2	4h00/semaine
Urologue	1	2h00/semaine
Cardiologue	2	3h00/semaine
Chirurgie générale	1	3h00/semaine
Addictologue	1	2h30/semaine
Allergologue	1	2h00/semaine
Pneumologue	1	2h00/semaine
Gynécologue	1	4h00/semaine
Gastro Entérologie	1	2h00/semaine

2) Sur le cabinet de PARIS MONTPARNASSE les spécialiste sont au nombre de 9 se répartissant de la manière suivante :

SPECIALITES	Nombre de médecin	Offre
Dermatologue	1	4h00/semaine
Endocrinologue	1	2h00/semaine
Gynécologue	1	2h00/semaine
Neurologue	1	1h00 semaine impaire
Neuro psychiatre	1	2h00/semaine
Cardiologue	2	4h00/semaine
Pneumologue	1	1h00/semaine
Psychiatre (alcoologie)	1	4h00/semaine

3) Sur le cabinet de MOUCHOTTE les spécialistes sont au nombre de 14 se répartissant de la manière suivante :

SPECIALITES	Nombre de médecin	Offre
Chirurgie générale	1	2h00/semaine
Cardiologue	2	4h00/semaine
Gastro Entérologie	1	1h30/semaine
Neurologue	1	2h00/semaine
Ophtalmologue	7	12h30/semaine
ORL	2	6H00/semaine
Rééducation fonctionnelle	1	2h00/semaine
Rhumatologue	1	1h00 semaine impaire

Sur le service médical de Montparnasse (médecine de soins), l'accueil et secrétariat est effectué par une secrétaire. Une infirmière de soins est également présente

Petite anecdote de la DP, la direction avait fait quelques erreurs de localisation de certains Spécialistes ... Heureusement que nous leur avons fait remarquer mais cela démontre le sérieux des réponses apportées à nos questions et surtout la considération donnée par la Direction à cette instance !!!

NOS QUESTIONS SUR LE SOCIAL

STRUCTURE de COURTEMONT-VARENNES :

La délégation SUD-Rail demande un point précis sur le reclassement des agents de L'EAESI de Courtemont-Varennnes.

Après avoir dit que cette question ne relevait pas de cette instance, JPLoyer, dans sa grande bonté, nous indique le devenir des agents. Pour SUD-Rail, cette question a sa place au sein de cette instance puisqu'elle parle du personnel dont la direction a fait le choix de lui enlever son outil de travail. Il est donc de sa responsabilité de les aider et de rendre des comptes aux représentants du personnel.

CAS de Nîmes

La Délégation SUD Rail demande où en est l'étude du remplacement de Mme B, secrétaire au CAS de Nîmes, partant en retraite fin 2014.

Le remplacement est acté par le Département mais une étude est en cours sur la durée d'utilisation... En clair, la secrétaire qui exerce à 80 % au CAS, ne sera pas remplacée au même taux mais il est envisagé de donner à la remplaçante une mission auprès de la plateforme téléphonique. Une offre de poste sera diffusée.

Pour le Département, il n'y a pas de petites économies...20 %, 30 % ou 40 % en moins par ci, par là....cela ne se verra pas !!!!

CAS de BOURG- EN- BRESSE

Reprise de la question 15 de la DP du 1 Juillet 2014.

La délégation SUD-Rail renouvelle sa demande de majoration de prime pour le personnel de ce CAS,, les travaux réalisés à la gare de Bourg-en- Bresse ont impacté le CAS pendant plusieurs mois au sein même du bâtiment ou se situe le CAS et à l'intérieur des locaux de celui-ci.

Agacé par la reprise de cette question, JP LOYER finit par nous dire que la DUAS ne soutient pas la demande de majoration de prime d'où la réponse qu'il y apporte. SUD- Rail s'étonne puisque la DUAS a indiqué le contraire aux professionnels. Nous lui proposons de lui faire parvenir des photos des travaux pour qu'il puisse mesurer les nuisances subies. Le Chef du Département ne veut pas les voir et va revoir avec la DUAS « cette histoire »... la question sera donc reprise pour la prochaine DP au grand désarroi de JP LOYER ...



CAS de MONTAUBAN :

La délégation SUD-Rail demande où en est le remplacement de la CESF du CAS en arrêt depuis Février 2014.

Réponse de la Direction :

La reprise de travail de cette professionnelle est prévue le 08 septembre 2014.

CAS du HAVRE

La délégation SUD-Rail demande où en est le remplacement de la secrétaire.

La délégation SUD-Rail demande où en est le projet de relogement en gare de ce CAS.

Le CAS du Havre fait face à des difficultés de remplacement de la secrétaire et à un problème de relogement depuis des années, il sera plus que temps pour le Département de se saisir de cette situation pour y trouver des solutions rapidement. Ce n'est pas normal de laisser son personnel dans de telles situations, c'est une absence totale de considération....

CAS de CALAIS

Le personnel du CAS est toujours sans moyens de communication adaptés pour exercer son activité professionnelle (téléphone, internet,...) La délégation SUD-Rail demande au Département de donner rapidement au personnel les moyens d'exercer son activité dans de bonnes conditions.

Nous indiquons au Chef du Département que la réponse apportée est ERRONNEE... Un problème de ligne téléphonique avec la DUAS, peut être !!!! Les liaisons téléphoniques et informatiques du CAS de Calais n'ont pas été rétablies de tout l'été... Nous demandons au Chef du Département de mettre en place des moyens de communication (téléphone portable, clé,..) pour permettre aux professionnels de pouvoir travailler dans de meilleurs conditions.

CAS de POITIERS

La délégation SUD-Rail demande où en est le remplacement de l'assistante sociale partie en Juillet 2014.

Réponse de la Direction :

L'offre de poste figure à la Bourse de l'Emploi.

A part nous dire que l'offre de poste figure à la Bourse de l'Emploi, nous n'en saurons pas plus. Alors, activez vos réseaux afin d'aider le Département à recruter !!!

UAS PARIS-SUD-EST

Un projet de démolition du bâtiment hébergeant le siège de l'UAS PARIS Sud-Est (ex Centre de Tri) semble voir le jour. Le département de l'Action Social envisage t-il l'éventualité d'un relogement du personnel et dans quel périmètre.

Réponse de la Direction :

Le Département ne dispose à ce jour d'aucune information - fiable et confirmée - relative à un éventuel projet de démolition de ce bâtiment.

Sur le principe et pour mémoire, les projets de relogement relèvent d'abord d'une information préalable des CHSCT et de la compétence de ces instances.

CAS de PARIS Gare de Lyon

Suite au projet de redonner une partie des locaux (transformation en salle informatique), quelle solution a été proposée par le Département au personnel de ce CAS pour maintenir un point d'eau et un lieu de prise de repas.



Bonne nouvelle, il ne s'agit pas de redonner des locaux à l'entreprise mais de repenser l'espace pour créer une salle de réunion à disposition des différentes entités de l'Action Sociale...

TRANSPORT EN COMMUN pour les VISITES A DOMICILE des Travailleurs Sociaux :
La délégation SUD-Rail demande à ce que les TS puissent acheter des cartes de transport en commun et non des tickets à l'unité pour effectuer les visites à domicile.

Réponse de la Direction :

La décision d'accord ou de refus appartient aux DUAS en fonction des besoins du service.

JP LOYER va néanmoins rappeler la notion d'économie aux DUAS puisque les cartes coûtent moins cher que les tickets à l'unité... On peut aussi les orienter vers une CESF pour les aider à gérer le budget des UAS !!!!

👉 **Prochaine réunion des DP : le 6 novembre 2014.**

Ne manquez pas de faire part de vos interrogations et des questions que vous souhaitez voir abordées à vos représentants SUD-Rail :

- 👉 Isabelle BARTHÉLÉMY - CAS Les AUBRAIS-ORLÉANS : 42 93 30 / 02 38 79 93 30
- 👉 Mourad BELKALEM - CAS PARIS GARE DE LYON - 51 68 80 / 01 53 33 68 80
- 👉 Sylvie CHASSAING - CAS LE MANS : 37 71 49 / 02 43 21 71 49
- 👉 Christine HUAULT - EAE BRÉTIGNY SUR ORGE - 42 62 54 / 01 60 84 05 39

Ce Tract a pu être imprimé grâce aux cotisations de vos collègues adhérents à SUD-Rail

